



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.1/49/L.17  
1er novembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-neuvième session  
PREMIÈRE COMMISSION  
Point 64 b) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS  
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION  
EXTRAORDINAIRE : RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

Iran (République islamique d') : projet de résolution

Rapport de la Conférence du désarmement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Conférence du désarmement<sup>1</sup>,

Convaincue que la Conférence du désarmement, en tant qu'instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

Considérant à cet égard que le climat international actuel devrait donner une impulsion plus grande aux négociations multilatérales afin de parvenir à des accords concrets,

Se félicitant des négociations en cours de la Conférence du désarmement sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires,

Notant avec satisfaction les résultats obtenus jusqu'à présent pour ce qui est d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de la Conférence du désarmement, ainsi que la décision de mener des consultations afin de dégager un consensus sur la question de sa composition avant le début de sa session de 1995, et la décision de poursuivre les consultations sur la question de l'ordre du jour à sa session de 1995,

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 27 (A/49/27).

1. Réaffirme que la Conférence du désarmement est l'instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement;

2. Se félicite que la Conférence du désarmement soit déterminée à remplir ce rôle compte tenu de l'évolution de la situation internationale afin de progresser rapidement dans l'examen de fond des questions prioritaires inscrites à son ordre du jour;

3. Exhorte la Conférence du désarmement à intensifier ses négociations afin de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires;

4. Exhorte la Conférence du désarmement à faire tout son possible pour parvenir à une solution concernant l'élargissement de sa composition avant le début de sa session de 1995;

5. Encourage la poursuite de l'examen de l'ordre du jour, de la composition et des méthodes de travail de la Conférence du désarmement;

6. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Conférence du désarmement dispose des services nécessaires d'appui administratif et technique et de conférence;

7. Prie la Conférence du désarmement de lui présenter à sa cinquantième session un rapport sur ses travaux;

8. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session la question intitulée "Rapport de la Conférence du désarmement".

-----